

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Avis aux citoyen(ne)s

non belges d'un pays de l'union européenne

et non belges d'un pays hors union européenne

**vous pouvez exercer votre droit de vote pour élire, lors du scrutin du
14/10/2012 les mandataires communaux.**

**Ce droit vous est explicitement reconnu en application de la loi du
27/01/1999 et 19/03/2004.**

**Pour pouvoir voter, vous devez vous inscrire sur la liste des électeurs
de la commune**

**Pour ce faire, vous pouvez solliciter votre inscription au moyen d'un
formulaire disponible à partir de ce jour.**

**Ce document doit être rentré au service des élections au plus tard le 31
juillet 2012.**

Celui-ci est disponible au service de la population – rue gendebien, 55.

**Attention, si vous êtes déjà inscrit(e) sur la liste des électeurs de l'an
2000 et 2006, vous ne devez plus remplir le formulaire.**

**Après inscription, vous aurez l'obligation de vous rendre aux urnes.
Le vote étant obligatoire en Belgique.**

**L'Officier de l'Etat civil,
L'Echevin de la population,
A.DUPANLOUP**